

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION DOMESTIQUE PHOTOVOLTAÏQUE (PV) A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 6.4 - 6.5 - 7.112

Objet	Habitation	Maison
	Adresse	All. des Mésanges 10, 4600 Visé
	Propriétaire	
	Demandeur	Belgium energy (installateur)
	Téléphone	0473 55 47 89
	A.R. du 08/09/2019 - Livre 1:	Nouvelle installation (6.4.6.4)



Installation	Tension	3N400V
	Code EAN	54145670000869043
	GRD	RESA
	Marque + N° série compteur photov.	3029275 contigea
	Index jour	407191.3
	Diff. Gén. (DDRG)	40A 300mA
	Diff. Photov.	Assuré par le DDRG
	Qté panneaux PV	24
	Puissance de crête	375 W/panneaux - 9000 W totaux
	Qté onduleurs	1
	Puissance AC max	4000 VA/onduleur - 4000 VA totaux
	Qté onduleurs (bis)	1
	Puissance AC max (bis)	4000 VA/onduleur - 4000 VA totaux
	Type (bis)	
	Câble compteur-tableau	XVB 4x10mm ²
Onduleur(s) : modèles	Solis	
N° de série	Voir annexe	

Mesures

Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	Isolement général par rapport à la PDT	Appareil utilisé
14.7Ω	0.75MΩ	MES002 (METREL 61557)

Critère	OK	Critère	OK
1. Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	OK	9. Repérages et/ou schémas unifilaire et de position	OK
2. Isolement général par rapport à la PDT	OK	10. Différentiel amont photov. max. 300 mA, si existant	OK
4. Différentiel(s) général(aux) (DDRG)	OK	11. Déclenchement DDR photov. par boucle de défaut	OK
5. Protection contre contacts directs	OK	12. Onduleur(s) non autonome(s)	OK
6. Protection contre contacts indirects	OK	13. Signalisation de danger (tension DC permanente)	OK
7. Appareillage fixe et à poste fixe	OK	14. Puissance produite > 10kVA	OK
8. Canalisations électriques (fils, peignes, câbles, conduits)	OK	15. Mode d'emploi et consignes de sécurité	OK
		16. Contrôle visuel du montage des panneaux et onduleur(s)	OK

Le présent contrôle ne porte que sur la conformité de l'installation photovoltaïque au Livre 1 de l'AR du 8/9/2019 et ne garantit en rien sa conformité à la directive Synergrid C10/11 des Gestionnaires des Réseaux de Distribution. Nous ne pouvons que vous conseiller de vous renseigner sur le sujet, notamment en ce qui concerne les caractéristiques exigées (des) de l'onduleur(s) et la puissance maximale de production tolérée (normalement 5 kVA en monophasé et 10 kVA en tri- ou tétra-phasé).

CONFORME

Installation conforme aux prescriptions de l'A.R. du 08/09/2019 - Livre 1.

Schémas unifilaires et plans de position contrôlés conformes, datés et signés

Installation à faire de nouveau contrôler avant

25 ans après émission du rapport conforme (avant le 28/03/2047)

Pour CERTIGREEN test, l'inspecteur




 Christopher Servais
 0491 86 40 98



CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé

Adresse Rue de la Vecquée 170
B-4100 Seraing
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987
www.certigreen.be



P.V. N° CSE-BTD-28-03-22-6883-PV

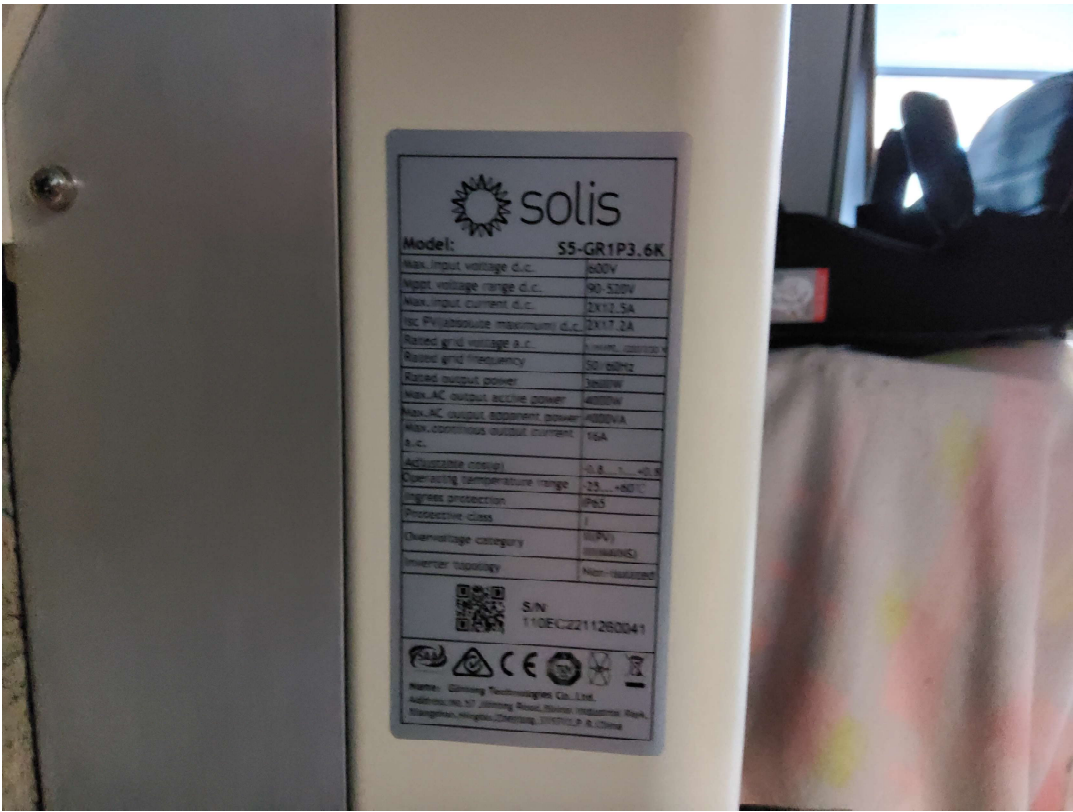
Date de visite : 28/03/2022

1^{re} visite

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation, et uniquement sur les installations domestiques concernées par la demande qui nous a été adressée. Aucune modification apportée à l'installation après le passage de l'agent-visiteur n'est prise en compte dans ce rapport. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Toute réclamation est à transmettre à la société par écrit. Il peut être fait appel aux résultats d'inspection via recours au SPF Economie Direction générale de l'Energie. Toute information contenue dans le présent rapport est confidentielle et ne peut être divulguée qu'au demandeur et au propriétaire. Seul le service du ministère fédéral de l'économie en charge de la surveillance des organismes de contrôle agréé peut avoir accès, à sa demande, à ces informations. En cas de non-conformité persistante à la seconde visite, une copie du rapport est d'office transmise au SPF Economie Direction générale de l'Energie par CERTIGREEN test.

Obligations du propriétaire (AR du 8/9/19 - Livre 1 - 9.1.2 + 3.1.2 + 6.5.7.2.b7) : 1. Conserver, dans le dossier de l'installation électrique, ce procès-verbal, les plans et toute notice décrivant les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils ou canalisations électriques (nous conseillons de placer une copie de ces documents à proximité du tableau électrique principal) - 2. enseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique - 3. Aviser immédiatement le Ministre des affaires économiques, Direction générale de l'Energie, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité - 4. Entretien ou faire entretenir son installation (tester régulièrement toutes les protections à courant différentiel résiduel via leur bouton de test, resserrer les bornes des tableaux une fois par an, dépoussiérer,...) - 5. Prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions de l'AR du 8/9/19 - Livre 1 soient en tout temps observées - 6. Transmettre au locataire, nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique.

Infractions



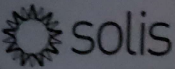

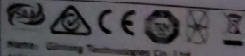
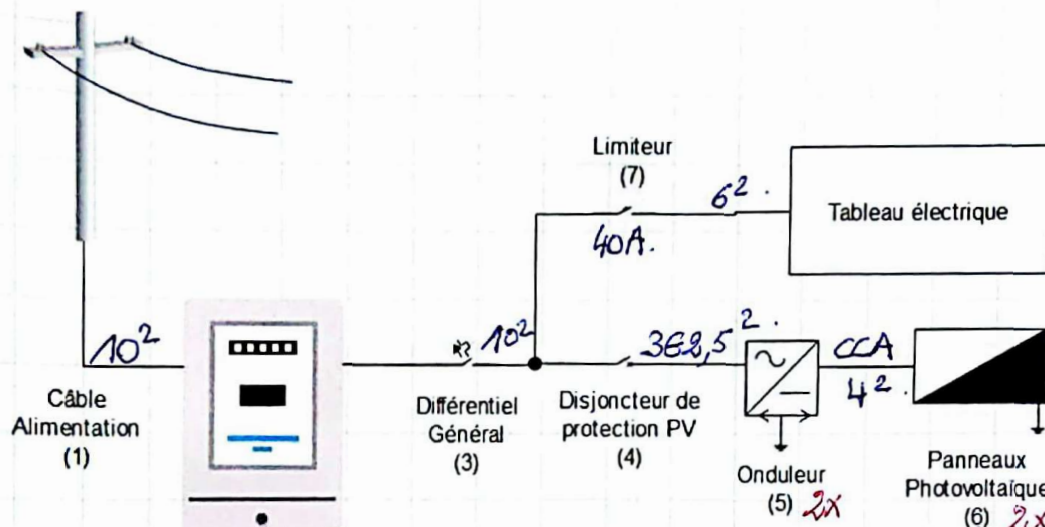
	
Model:	S5-GR1P3.6K
Max. input voltage d.c.	600V
Max. input voltage range d.c.	90-520V
Max. input current d.c.	2X12.5A
Isc PV (absolute maximum) d.c.	2X17.2A
Rated grid voltage a.c.	230V, 50/60Hz
Rated grid frequency	50/60Hz
Rated output power	3600W
Max. AC output active power	4000W
Max. AC output equipment power	4000VA
Max. continuous output current a.c.	16A
Adjustable output	+5.8% ~ -0.8%
Operating temperature range	-25 ~ +60 °C
Ingress protection	IP65
Protective class	I
Overvoltage category	III/IV
Inverter topology	Non-isolated
	
S/N 110EC2211260041	
	
<small>Note: Glining Technologies Co., Ltd. Address: No. 57 Jiaxing Road, Shaoxing Industrial Park, Shaoxing, Zhejiang, China, 312016, P. R. China</small>	

Schéma unifilaire photovoltaïque



Compteur GRD (2)
N/S: 3089275

01: 110 EC 221 26 00 41 → 12 PV.
02: 110 EC 221 12 60 51 → 12 PV.

le 29/03/2029

Coordonnées Client	
Nom	
Rue, n°	Des Médanges 10
CP - Localité	4600 - Vise
Signature	

Installateur	
BELGIUM ENERGY	
Rue Pierre Decoster, 96/C01	
1180 - Bruxelles	
TVA: BE 0664471279	
Signature	

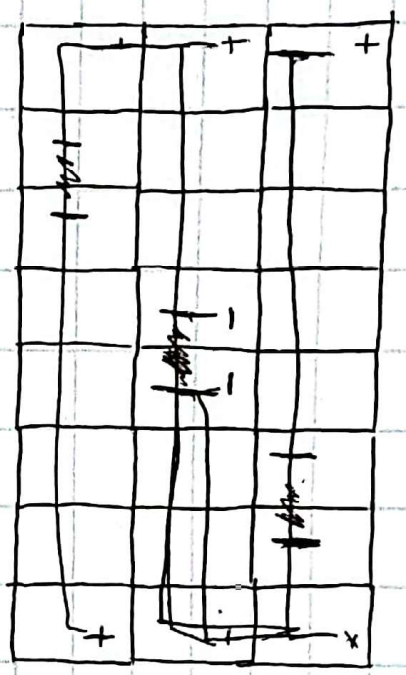
L'organisme de contrôle	
 Christopher Servais	

Panneaux (6)	
Marque	Norwatt
Puissance Unitaire	375 WC
Quantité	24
Puissance Totale	9000 WC
Onduleur(s) (5)	
Marque	Solis
Type	55-GR1P3.6K
Puissance Unitaire	4000 VA
Quantité	2
Puissance Totale	8000 VA

Informations générales	
Compteur GRD (2)	Mono Triphasé 230v Triphasé 400v
Différentiel Général (3)	300 mA / 40 A / 4 P
Disjoncteur de protection PV (4)	20 A / 2 P (2x)
Disjoncteur limiteur	40 A / 2 P
Mesure de terre	≤ 30 Ohms
Equipotentielle Panneaux/Structure	OK
Code EAN	541.456.700.000.869 043

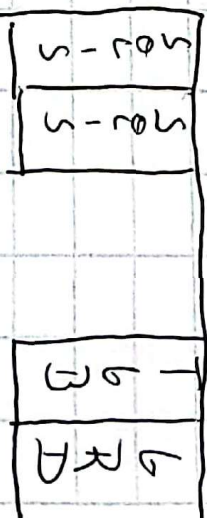
Schéma de position des éléments de l'installation photovoltaïque

TOITS ARRIÈRE



24 Panneaux

2 STRING 2X12



<p>BELGIUM ENERGY Rue Pierre Decoster, 96 BP01 1190 - Bruxelles TVA: BE 0664 471 279</p>	<p>Client:</p> <p>Adresse:</p> <p>Signature</p>	<p>Signature installateur</p>
<p>L'organisme de contrôle</p> <p align="center">Christophe Servais CERTICREEN 0491 34 40 98</p>		

Annexe 3: Photos chantier photovoltaïque référence :

Photo du compteur électrique 28/03/2022

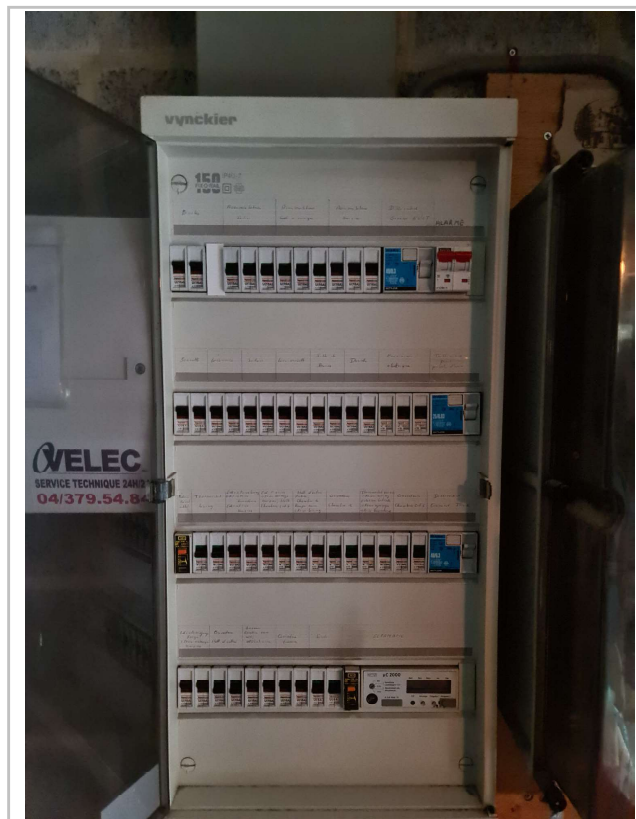
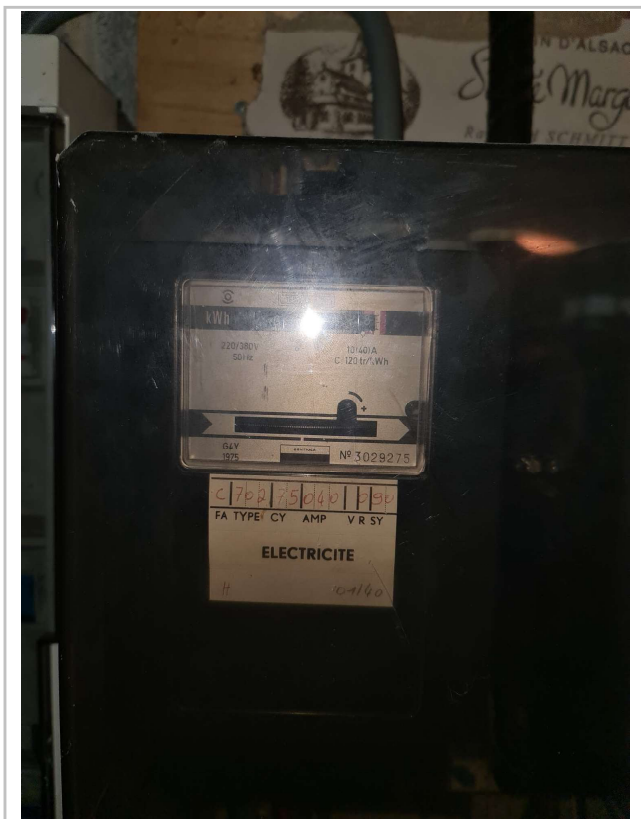


Photo des panneaux et numéros de série des micro-onduleurs 28/03/2022

